

# Examen des pêcheries d'holothuries et de leur gestion en Mélanésie<sup>1</sup>

Hugh Govan<sup>2</sup>

## Résumé

Au cours des cinq dernières années, les pays du Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM), qui réunit les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu, ont réalisé des progrès constants dans la mise au point de systèmes de gestion de la pêche d'holothuries. En effet, trois de ces quatre pays ont élaboré de nouveaux plans de gestion, dans lesquels ils ont actualisé les tailles minimales autorisées et/ou revu à la hausse les taxes à l'exportation et les droits de licence. Conjugés au renforcement incontestable des capacités des services des pêches, ces plans de gestion permettent, d'une part, d'améliorer la viabilité des pêcheries d'holothuries et, d'autre part, d'accroître les revenus des pêcheurs et de remplir les caisses de l'État.

Cependant, deux défis majeurs se dégagent clairement : il s'agira de garantir le soutien politique et l'adhésion du grand public en faveur des interventions de gestion des pêcheries, mais aussi de privilégier la mise en œuvre des mesures de gestion les plus réalisables et efficaces parmi les multiples outils qu'offre la législation actualisée.

## Examen des pêcheries d'holothuries et de leur gestion en Mélanésie

### *État des lieux des pêcheries d'holothuries au niveau mondial et en Océanie*

Bien que les données relatives aux prises débarquées, aux exportations et aux valeurs générées par la pêche varient fortement, les informations fournies par les services des pêches, complétées par les données des autorités douanières, permettent d'émettre certaines conclusions.

- En Océanie, les prises débarquées et les exportations de bêtes-de-mer<sup>3</sup> ont diminué après avoir atteint des pics d'environ 2 000 tonnes (t) dans les années 1990 pour chuter à moins d'un cinquième de ce chiffre ces dernières années, au point où des moratoires sur la pêche ont dû être imposés par les quatre pays du GFLM. Bien que ceux-ci aient perdu leur position dominante au niveau international et cédé beaucoup de terrain à l'échelon régional, ils restent les plus gros producteurs de la région (figure 1).
- Au niveau mondial, les prises débarquées sont en hausse en raison d'une extension de l'activité à de nouveaux pays et à de nouvelles espèces, mais la production des pays du GFLM n'en représente qu'une partie insignifiante.

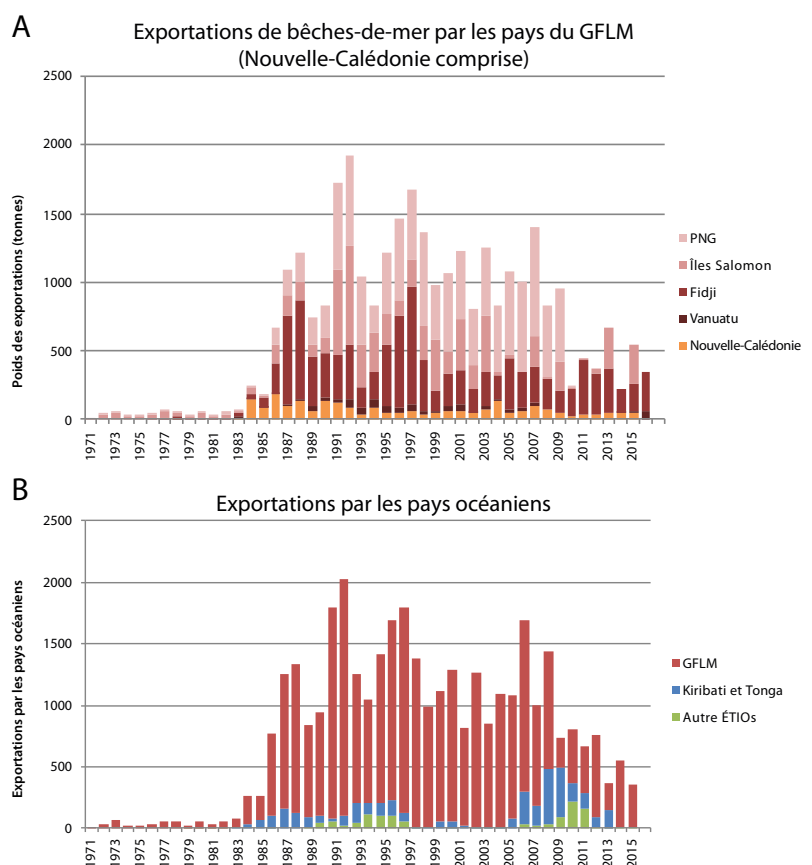


Figure 1. Exportations de bêtes-de-mer relevées dans les pays du Groupe du fer de lance mélanésien (A) et dans l'ensemble des pays du Pacifique (B).

<sup>1</sup> Cet article est extrait du rapport intitulé *Sea cucumber fisheries and management in Melanesia: Review and policy briefs* ([http://www.msgsec.info/images/PDF/Reports/2017\\_20\\_Nov\\_-\\_PROP\\_report\\_MSG\\_Sea\\_cucumber\\_fishery\\_and\\_management\\_BDM.pdf](http://www.msgsec.info/images/PDF/Reports/2017_20_Nov_-_PROP_report_MSG_Sea_cucumber_fishery_and_management_BDM.pdf)), publié dans le cadre du Programme régional Pacific Oceanscape de la Banque mondiale (mis en œuvre par la Communauté du Pacifique), baptisé : « Evaluating and providing management options and assistance for the beche-de-mer (BDM) fishery in the four Melanesian countries of Papua New Guinea (PNG), Solomon Islands, Fiji and Vanuatu ».

<sup>2</sup> Consultant halieutique et conseiller en politique et plaidoyer au Réseau d'aires marines sous gestion locale (réseau LMMA). Courriel : [hgovan@gmail.com](mailto:hgovan@gmail.com)

<sup>3</sup> Le nom de « bête-de-mer » est donné à l'holothurie séchée.

### État des pêcheries d'holothuries dans les pays du GFLM

Il s'avère difficile de dégager certaines tendances compte tenu de la nature cyclique d'expansion-récession de l'exploitation des pêcheries d'holothuries dans les pays du GFLM et des moratoires imposés. Si l'on compare les moyennes sur cinq années, on constate une diminution des exportations annuelles moyennes par rapport aux mêmes données cinq et dix ans plus tôt dans la plupart des pays, ainsi qu'une baisse importante des exportations cumulées des pays du GFLM. Au cours des 15 dernières années, les exportations ont atteint une moyenne de 682 tonnes par an, alors qu'elles étaient de 1 137 tonnes en moyenne durant la période de 15 ans précédente (diminution de 60 %) (tableau 1).

- La Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu ont imposé plusieurs moratoires et ont récemment instauré de brèves périodes d'ouverture de la pêche d'holothuries (de 1 à 4 mois), tandis que les Fidji viennent d'instaurer leur premier moratoire.
- Dans tous les pays, on note un glissement de l'activité des espèces à forte valeur vers les espèces de moindre valeur (données disponibles pour les Fidji, les Îles Salomon et Vanuatu) (voir figures 2 et 3).
- On estime qu'une part importante des holothuries capturées sont immatures aux Fidji (> 31 %) (Tabunakawai *et al.* 2017) et à Vanuatu (> 80 %) (Léopold *et al.* 2016), une tendance qui est confirmée dans tous les pays du GFLM par des sources indirectes.
- Malgré l'amélioration de la collecte de données, les données historiques sur la valeur sont très rares, voire inexistantes. Par conséquent, il s'avère pratiquement impossible de comparer les valeurs actuelles aux valeurs historiques, mais il est aussi très complexe de suivre en temps réel les prises débarquées ou le premier point de vente en vue de déterminer l'évolution des quotas.

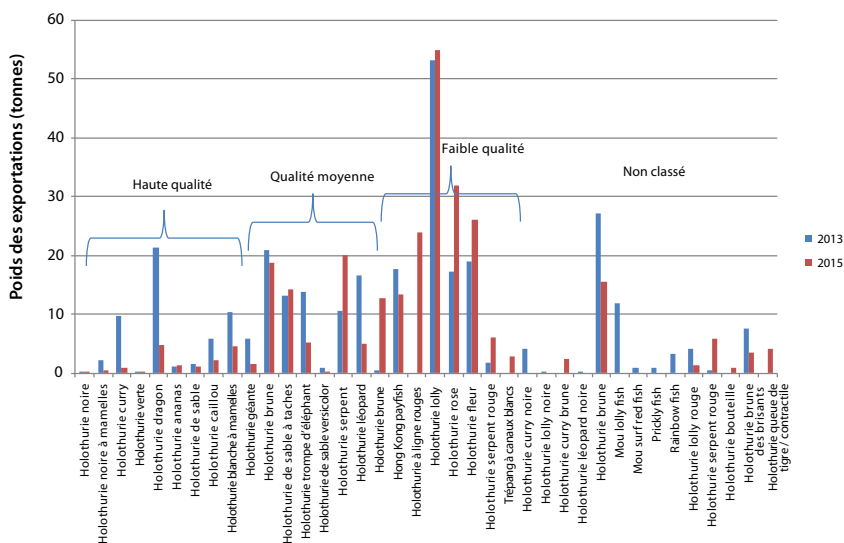


Figure 2. Comparaison des différentes espèces de bêche-de-mer exportées en 2013 et 2015 aux Îles Salomon (source : données du ministère des Pêches et des Ressources marines).

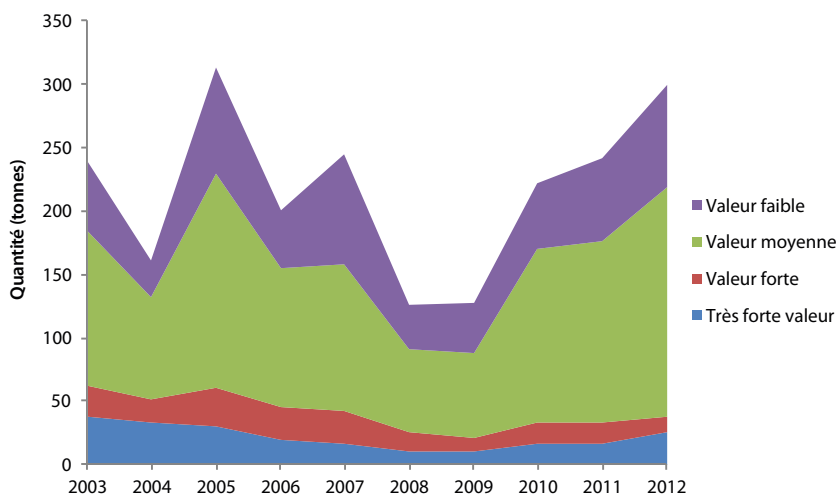


Figure 3. Comparaison des différentes espèces de bêche-de-mer exportées par les Fidji entre 2003 et 2012. Données du ministère fidjien des Pêches recueillies en 2012.

Tableau 1. Exportations de bêches-de-mer par les quatre pays du Groupe du fer de lance mélanésien (en tonnes).

	PNG	Îles Salomon	Fidji	Vanuatu	Cumul des quatre pays
Moyenne (1980-2016)	302,5	165,5	277,5	20,5	766,1
Maximum	791,0	715,4	862,0	66,0	1 840,7
Total (1980-2016)	11 191,9	6 125,2	10 269,2	759,3	28 345,6
Dernière année de pêche pour laquelle des données sont disponibles	2017	2015	2016	2016	2016
Moyenne des cinq années précédant la dernière année de pêche	158	126	257	16	464
Moyenne des cinq années précédentes (de 6 à 10 ans avant la dernière pêche)	212	92	248	6	716
Moyenne des cinq années précédentes (de 11 à 15 ans avant la dernière pêche)	609	202	247	18	923
Moyenne des quinze dernières années	326	103	239	13	682
Moyenne des quinze années précédentes	447	278	375	36	1 137

Un récapitulatif des données disponibles est proposé dans les tableaux 2, 3 et 4.

Tableau 2. Poids et valeurs des dernières pêches d'holothuries. Le fond vert représente les résultats positifs, le jaune les problèmes éventuels et le rouge les problèmes avérés.

	Fidji	PNG	Îles Salomon	Vanuatu
Année de la dernière pêche	2017 (données 2016)	2017	2015	2015
Exportations (données du service des pêches, exprimées en tonnes)	s. o. (sans objet)	764	286	77
Exportations (données de l'administration des douanes, exprimées en tonnes)	289	791	328	56
Valeur franco à bord de la dernière pêche (monnaie locale)	18 550 000 FJD		32 225 876 SDB	224 000 000 VUV
Valeur à l'exportation de la dernière pêche (monnaie locale)	18 550 000 FJD	81 530 092 PGK	29,460,332 SDB	300,000,000 VUV
Valeur de la dernière pêche (dollars É.-U.)	8 912 348 USD	25 213 181 USD	USD 3 794 491 USD	2 805 000 USD
Valeur des importations entrant à Hong Kong pour cette année (dollars É.-U.)	7 148 880 USD	s. o. (sans objet)	2 581 106 USD	278 863 USD (USD 375 269 en incluant 2014)
Valeur (dollars É.-U. tonne <sup>-1</sup> )	30 839 USD	33 002 USD	13 267 USD	36 429 USD
Marchés d'exportation (pour la dernière année de pêche)	Hong Kong (90 %), Vanuatu (7 %), États-Unis (2 %), Australie et Nouvelle-Zélande (1 %)	s. o. (sans objet)	Hong Kong (75 %) et Viet Nam (23 %), avec 1 % pour le Sri Lanka et la Nouvelle-Zélande cumulés	Hong Kong (97,7 %) et Fidji (2,3 %)
Principales espèces (en poids)	En 2012, 65 % des exportations étaient composées des espèces suivantes (dans l'ordre) : holothurie lolly, holothurie géante, holothurie serpent, holothurie léopard et holothurie brune <sup>a</sup>	s. o. (sans objet)	En 2015, 50 % des exportations étaient composées des espèces suivantes (dans l'ordre) : holothurie lolly, holothurie fleur, holothurie rose, holothurie à lignes rouges, holothurie serpent, holothurie brune, Hong Kong payfish <sup>a</sup>	En 2014 et 2015 : holothurie brune des brisants (30 %), avec l'holothurie léopard, l'holothurie brune et l'holothurie noire à mamelles représentant 37 % <sup>a</sup>

<sup>a</sup> Voir le tableau 5 de l'annexe 1 à la page 38 pour obtenir les noms scientifiques correspondants.

## Gestion de la pêche d'holothuries

- Depuis 2015 et 2016, des plans de gestion sont en vigueur aux Îles Salomon, à Vanuatu et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- Un plan de gestion global a été testé, mis en œuvre et évalué à Vanuatu.
- La Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu ont défini des totaux autorisés de capture (TAC) basés sur l'évaluation des stocks.
- Les autorités douanières recueillent de précieuses données potentiellement indépendantes ou du moins complémentaires, mais ont besoin d'une aide plus importante des services des pêches.
- Lorsqu'ils étaient appliqués, les TAC ont été significativement dépassés et les saisons de pêche étaient plus longues que ce que prévoient les recommandations techniques.
- Les mesures coercitives et la volonté politique sont généralement faibles : seuls les pouvoirs publics de Vanuatu infligent des amendes et imposent des suspensions de licence.
- D'un point de vue logistique, la mise en exécution des règlements s'est avérée impossible à l'échelle des villages et des provinces.
- Le respect des limites par les exportateurs n'est pas contrôlé et se révèle perfectible :
  - Peu de vérifications des tailles (sauf à Vanuatu) et absence de sanctions ;
  - Quasiment pas de vérification des données déclarées par les exportateurs (valeur, espèces, classes) et suspicion de sous-estimation.

Tableau 3. Mesures de gestion mises en place dans chacun des quatre pays. Le fond vert représente les résultats positifs, le jaune les problèmes éventuels et le rouge les problèmes avérés.

	Fidji	PNG	Îles Salomon	Vanuatu
Plan de gestion	Non, en projet	2016	2014	2015
Total autorisé de capture (TAC) au niveau national	Non	350 tonnes en poids sec	Non	21 tonnes en poids sec
TAC au niveau provincial	Non	Oui, dépassé de 150 % à 680 %	Non	Oui, mais non émis
TAC par espèce individuelle		Possible, mais pas appliqué		Oui, mais pas respecté
Quota par licence d'exportation	Non	Non	Non	Non
Respect des quotas	Sans objet	223 % de surpêche (mais TAC établi à un niveau prudent)	Sans objet	240 % de surpêche (mais TAC établi à un niveau prudent)
Longueur de la dernière saison	Ouverture jusqu'au 1/11/17	1er avril-30 septembre 2017/ 6 mois	1 <sup>er</sup> décembre 2014-31 mars 2015/ 4 mois	Septembre-décembre/ 4 mois
Tailles minimales	Oui, trop faibles (7,6 cm)	Oui <sup>a</sup>	Oui <sup>b</sup>	Oui, actualisées <sup>c</sup>
Estimation des prises immatures	35 % en deçà des limites légales <sup>d</sup> , entre 60 et 100 % en deçà des limites biologiquement recommandées	Pas disponible	Diminution des tailles (oui-dire)	> 80 % <sup>e</sup>
Gestion communautaire	Contrôle modéré de l'accès	1 exemple (Manus)	Non déclaré	Quelques communautés / conflits signalés
Autres interdictions	Interdiction récente des appareils respiratoires sous-marins	Diverses, interdiction des appareils respiratoires sous-marins	Longue liste de conditions d'octroi de licences : pas d'appareils respiratoires sous-marins	Longue liste : pêche uniquement autorisée aux propriétaires des ressources, pas d'appareils respiratoires sous-marins, en plein jour, présence d'un agent habilité
Mise en application	Patrouilles/personnel du ministère des Pêches	Responsables du suivi réglementaire dans les provinces	Plusieurs cas d'application. Pas d'amendes	Observateurs/personnel des services des pêches
Sanctions	Faibles (environ 500 FJD), non appliquées	Cautionnement et sanctions ne dépassant pas 25 000 PGK pour un membre d'équipage, 500 000 PGK pour une personne physique et 5 000 000 PGK pour une personne morale	500 000 SBD, peine d'emprisonnement allant jusqu'à 4 mois ou les deux (règlement de 2014) / non appliquées	4 amendes (allant jusqu'à 150 000 VUV) / 2 suspensions de licence
Sanctions maximales (dollars É.-U.)	240	7 700 ; 150 000 ; 1 500 000	64 400	1 403

<sup>a</sup> Tailles minimales en trois groupes : 8, 10, 15 cm ; <sup>b</sup> Tailles minimales en trois groupes : 10, 15, 20 cm ; <sup>c</sup> Tailles minimales calculées avec une précision relative : 7, 10, 12, 15, 17, 20 cm ; <sup>d</sup> Tabunakawai-Vakalalabure et al. 2017 ; <sup>e</sup> Léopold et al. 2016

## Économie, marché et prix

- Hong Kong reste le principal marché de destination des holothuries, même si l'on enregistre de faibles exportations vers le Viet Nam (ces deux pays étant des marchés gris vers la Chine), l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou les États-Unis, où les produits se vendent parfois plus cher.
- D'après les données recueillies (incomplètes), les produits sont exportés par voie maritime et, de plus en plus, par voie aérienne (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et peut-être Fidji).
- Vu la multitude de classes et de niveaux de transformation des produits d'holothuries vendus par les pêcheurs, il s'avère difficile de suivre et de comparer les prix payés aux pêcheurs et aux exportateurs. Dès lors, les retombées économiques à l'échelon national peuvent être renforcées en améliorant la transformation du produit et en définissant des classes normalisées pour les différentes espèces (mais aussi, en fixant éventuellement un prix minimum).

- Augmentation des recettes publiques des Îles Salomon et de Vanuatu grâce à la hausse des droits de licence et à une taxe à l'exportation (Îles Salomon).
- Les Îles Salomon évoluent vers un système d'attestation des prix de vente afin de pouvoir contrôler les prix à l'export (déclarés) et émettent de plus en plus de recommandations pour les prix payés aux pêcheurs.

Tableau 4. Valeurs des licences d'exportation et de transformation dans les quatre pays du Groupe du fer de lance mélanésien. Le fond vert représente les résultats positifs, le jaune les problèmes éventuels et le rouge les problèmes avérés.

	Fidji	PNG	Îles Salomon	Vanuatu
Licence d'exportation (monnaie locale)	15-150 FJD <sup>a</sup>	Exportation + entreposage + 5 acheteurs = ~ 10 000	210 000 SDB	3 000 000 VUV
Licence d'exportation (nombre)	~ 5	80 (licences d'achat : 395)	10	6
Licence d'exportation (dollars É.-U.)	~ 50 USD	3 093 USD	27 048 USD	28 050 USD
Licence de transformation (monnaie locale)	s. o.		50 000 SDB	120 000 VUV
Licence de transformation (nombre)	s. o.		0	12
Licence de transformation (dollars É.-U.)	s. o.		6 440 USD	1 122 USD
Taxe à l'exportation (en pourcentage)	Aucune (« taxe » de 2000) <sup>a</sup>	La Papouasie-Nouvelle-Guinée a supprimé les droits de douane sur les produits de la mer.	10 % (3 222 587 SDB de droits de sortie)	5 % non mis en œuvre
Taxe à l'exportation (forfaitaire)	Entre 30 et 4 000 FJD <sup>a</sup>		Droits de permis : 200 SDB	
Valeur de la pêche enregistrée : pêcheurs/ exportation (monnaie locale)	s. o. / 18,5 millions FJD	~ 40 000 000 PGK / ~ 82 000 000 PGK	Données recueillies, mais non prises en compte / 32 225 876 SDB	105 millions VUV / 300 millions VUV
Recettes publiques (dernière année de pêche) (monnaie locale)	Licences : ~ 250 USD	Licences : ~ 800 000 PGK	5 322 587 SDB	22 000 000 VUV
Recettes publiques (dollars É.-U.)	Négligeable	247 400 USD	685 549 USD	205 700 USD

<sup>a</sup> Source : Mangubhai et al. 2016.

## Recommandations à prendre en considération

Les expériences acquises par les pays, d'une part, et l'amélioration des lois et des plans de gestion, d'autre part, constituent une base adéquate pour progresser dans la mise en œuvre stratégique des mesures de gestion. Cependant, les capacités des institutions nationales sont limitées et le personnel est rarement en mesure d'y consacrer le temps et les efforts nécessaires. Dès lors, les données d'expérience incitent fortement à cibler un ou deux domaines d'intervention particuliers, qui sont les plus susceptibles de réguler la pression de pêche et d'accroître les revenus des pêcheurs.

### Mesures à l'échelon national

La principale recommandation technique consiste à renforcer le contrôle des exportations et des exportateurs afin d'instaurer progressivement des quotas d'exportation et de contrôler rigoureusement leur application, ainsi que celle des règles qui y sont associées (tailles minimales, prix). Cette étape nécessitera en particulier le concours de spécialistes du commerce, de l'économie, des médias et des relations publiques.

- Élaborer une stratégie de contrôle et de mise en application des règles pour les exportateurs, comprenant les points suivants :
  - ⊗ le contrôle des prix déclarés à l'exportation et de la précision des exportations déclarées (taille, classe, espèce) ;
  - ⊗ la mise au point et l'amélioration de procédures avec les autorités douanières et l'administration fiscale ;
  - ⊗ l'amélioration de la transparence et des dispositifs de consultation avec les exportateurs, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes ; et
  - ⊗ la définition et la mise en œuvre d'un effort de pêche total autorisé en tant que mécanisme de contrôle des captures à titre principal ou complémentaire.
- Prévoir des mesures ciblées à l'échelon national, telles que l'examen des taxes, la détermination de tailles minimales, l'exécution de programmes d'information, l'amélioration du processus d'échange d'informations et l'accès aux informations importantes sur les marchés au niveau du GFLM.

### Volonté politique

Le principal obstacle à la régulation du commerce de la bêche-de-mer et à l'accroissement des retombées au niveau national est lié aux influences politiques et autres exercées par les exportateurs, les négociants et les communautés, ainsi qu'au manque de lisibilité des règlements de gestion tant pour le grand public que pour les politiques. Cette situation peut être influencée et améliorée par :

- l'utilisation ciblée des mécanismes régionaux pour collaborer avec des responsables et des ministres [y compris le GFLM, le Forum pour le développement des îles du Pacifique, le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique et la Communauté du Pacifique (CPS)] ; et
- un appui ciblé en faveur d'une couverture médiatique dynamique et des relations publiques, ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation destinées à faire mieux comprendre la réglementation et à mobiliser des appuis tant auprès des responsables que du grand public.

### À l'échelon régional

Le soutien régional comprend l'appui technique de la CPS, du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), des universités et des organisations non gouvernementales. Ce niveau de soutien peut permettre d'orienter les leviers d'influence politique régionale et de renforcer les capacités du GFLM à échanger et à recueillir des informations. Les améliorations enregistrées dans les domaines de la récolte de données, de la fixation de tailles minimales et de barèmes tarifaires pour les licences, ainsi que de l'information sur les marchés et les prix, pourraient être renforcées par une intensification des échanges entre les pays. Pour faciliter ceux-ci, il convient de :

- mettre en place un service doté de personnel dédié au commerce et à l'échange d'informations pour le GFLM (financé au départ par la CPS/Programme régional Pacific Oceanscape, PROP) ;
- élaborer un ensemble commun de conditions que tous les pays peuvent adopter pour améliorer le contrôle général et la valeur résiduelle, notamment pour les classes normalisées et la qualité (CPS/PROP avec le GFLM à titre provisoire) ;
- dispenser aux pays des conseils en matière d'économie et de commerce dans des domaines spécifiques, comme le calcul des prix minimums à l'achat et à l'export, et déterminer un niveau approprié de sanctions pécuniaires, de frais, de taxes et d'autres prélèvements ;
- lancer ou mener à bien la collecte et l'échange de données sur les entreprises et les prix payés ;
- continuer à soutenir la recherche de solutions à plus long terme (labellisation, Parties à l'Accord de Nauru et possibilités de cartel) ; et
- mettre l'accent sur la volonté politique.

### Autres questions

Bien que la transformation reste un enjeu majeur, il convient de recueillir d'autres informations sur les proportions et la qualité des bèches-de-mer traitées au niveau des villages et des provinces. Des efforts considérables visant à optimiser les retombées devront sans doute être déployés lors d'une seconde phase, afin de ne pas porter préjudice aux mesures prioritaires précitées.

### Remarque

En conclusion du rapport complet ([http://www.msgsec.info/images/PDF/Reports/2017\\_20\\_Nov\\_-\\_PROP\\_report\\_MSG\\_Sea\\_cucumber\\_fishery\\_and\\_management\\_BDM.pdf](http://www.msgsec.info/images/PDF/Reports/2017_20_Nov_-_PROP_report_MSG_Sea_cucumber_fishery_and_management_BDM.pdf)), on trouve six fiches d'information concises et détaillées qui synthétisent les domaines d'harmonisation proposés, la situation actuelle et les recommandations suggérées. Il a été décidé de reproduire ici la majeure partie de trois de ces fiches, étant donné que nous travaillons actuellement sur un article basé sur les conclusions des fiches figurant dans le rapport original, intitulées « Brief 1 : Maximising long-term economic value and ecological sustainability of sea cucumbers », « Brief 2 : Recovering the value of sea cucumber fisheries in Melanesia » et « Brief 5 : Political will, transparency and information ». Cet article sera publié dans un prochain numéro de ce bulletin d'information.

### Bibliographie

- Carleton C., Hambrey J., Govan H. and Medley P. 2013. Effective management of sea cucumber fisheries and the bêche-de-mer trade in Melanesia: Bringing the industry under rational control. A report prepared by Nautilus Consultants on behalf of the Secretariat of the Pacific Community. Noumea, New Caledonia, Secretariat of the Pacific Community. 55 p. + annexes + appendices [<http://purl.org/spc/digilib/doc/3e9e2>]
- Léopold M. 2016. Evaluating harvest and management strategies for sea cucumber fisheries in Vanuatu. Projects No 4860A1 (BICH2MER) and No CS14-3007-101 (BICHLAMAR). IRD, Noumea. 64p. [[http://umr-entropie.ird.nc/application/files/7614/7150/3919/Leopold2016\\_Evaluating\\_harvest\\_and\\_management\\_strategies\\_for\\_sea\\_cucumber\\_fisheries\\_in\\_Vanuatu\\_low.pdf](http://umr-entropie.ird.nc/application/files/7614/7150/3919/Leopold2016_Evaluating_harvest_and_management_strategies_for_sea_cucumber_fisheries_in_Vanuatu_low.pdf)]
- Mangubhai S, Lalavanua W. and Purcell S.W. 2017. Fiji's sea cucumber fishery: Advances in science for improved management. Report No. 01/17. Wildlife Conservation Society. Suva, Fiji. 72 p. [<https://fiji.wcs.org/Portals/82/reports/WCS%20Sea%20cucumber%20report%20260217.pdf?ver=2017-02-27-213114-827>]
- Mangubhai S., Nand Y., Ram R., Fox M., Tabunakawai-Vakalalabure M. and Vodivodi T. 2016. Value chain analysis of the wild caught sea cucumber fishery in Fiji. Report No. 02/16. Wildlife Conservation Society and Fiji Department of Fisheries, Suva. 66 p.
- Purcell S.W. 2014. Value, market preferences and trade of beche-de-mer from Pacific Island sea cucumbers. PLoS ONE 9(4): e95075. [<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0095075>]
- Tabunakawai-Vakalalabure M., Kuridrani K., Lalavanua W., Mangubhai S, and Bertram I. 2017. Pre-export sizes of bêche-de-mer in Fiji. p. 38–46. In: Mangubhai S., Lalavanua W. and Purcell S.W. (eds). Fiji's sea cucumber fishery: Advances in science for improved management. Report No. 01/17. Wildlife Conservation Society. Suva, Fiji. [<https://fiji.wcs.org/Portals/82/reports/WCS%20Sea%20cucumber%20report%20260217.pdf?ver=2017-02-27-213114-827>]



## Fiche d'information A : Détermination de tailles minimales pour les pêcheries d'holothuries du Groupe du fer de lance mélanésien<sup>1</sup>

### Résumé

- Les tailles minimales constituent un important outil de gestion pour les pêcheries d'holothuries.
- Il est donc important de les examiner et de les améliorer dans les quatre pays du GFLM.
- Adoption de classes simples, plus faciles à appliquer, fondées sur des recommandations biologiques raisonnables.
- Les pays du GFLM sont invités à examiner et à harmoniser ces tailles limites afin de les instaurer lors de la prochaine période de pêche.
- réaliser des études techniques communes, proposer des supports et des formations de sensibilisation à destination des communautés, des agents des pêches et des douanes.

Les tailles minimales proposées doivent :

- se baser sur les meilleures données biologiques disponibles relatives à la taille de reproduction ;
- être relativement faciles à appliquer ;
- s'appliquer aux spécimens vivants et secs, et indiquer le nombre d'animaux par poids donné (par exemple, 1 kilo) ;
- être réduites en nombre afin de limiter la complexité et la confusion pouvant découler de l'identification des espèces ;
- être appliquées, au minimum, au point d'exportation. Elles nécessiteront l'implication et la formation des autorités douanières qui devront les appliquer et les cargaisons devront être séparées par espèce et, idéalement, par taille.
- faire l'objet d'un programme de sensibilisation intensif et approfondi destiné à toutes les communautés, aux pêcheurs et aux parties prenantes impliquées dans la pêche ; et
- être examinées à l'avenir à intervalles réguliers (éventuellement avec des plans de gestion).

### Motif

Il est vivement recommandé de définir des tailles minimales autorisées afin de garantir la viabilité des pêcheries d'holothuries et d'accroître leur valeur.

La détermination de tailles minimales autorisées présente les objectifs suivants :

- permettre aux animaux de se reproduire et reconstituer les stocks ;
- aider les pêcheurs à accroître leur profit pour chaque holothurie capturée<sup>2</sup> ;
- encourager les pêcheurs à déplacer leur effort de pêche lorsque les prises passent sous un certain seuil ; et
- contenir l'effort de pêche et réfréner l'approche ou mentalité du « libre-service ».

Les tailles minimales légales devraient être examinées et améliorées dans tous les pays du GFLM. Une norme commune applicable aux tailles minimales pourrait être intéressante pour :

- inciter les entreprises à se détourner des pays qui appliquent les règlements les moins durables d'un point de vue écologique ; et

### Tailles minimales proposées

Les travaux les plus récents portant sur les critères cités dans les paragraphes précédents et pertinents pour la Mélanésie ont été publiés en 2017 par le ministère fidjien des Pêches et la Wildlife Conservation Society (WCS). Les tailles minimales nationales sont comparées aux tailles minimales proposées par le ministère fidjien des Pêches et la WCS pour les spécimens secs et humides dans le tableau 5.

<sup>4</sup> Le rapport original compte six fiches d'information, mais le présent article ne reprend que les fiches 3 et 4, ainsi que la première partie de la fiche n° 5.

<sup>5</sup> En général, les spécimens de grande taille se vendent plus cher que les individus de plus petite taille. Les préférences des marchés pour certaines espèces, comme *Holothuria fuscogilva* et *H. fuscopunctata*, s'appliquent à des animaux de taille moyenne, qui demeurent toutefois plus grands que les tailles minimales légales proposées. Par conséquent, l'imposition de tailles minimales autorisées ne restreindra pas les opportunités commerciales. Le prix de *H. scabra*, *H. lessona* et *H. fuscogilva* augmente de manière exponentielle en fonction de la taille. Il conviendrait de déterminer des tailles minimales autorisées supérieures afin d'améliorer les performances économiques de la pêche à long terme (Purcell 2014 et comm. pers.).

Tableau 5. Comparaison des tailles minimales autorisées des spécimens vivants (ou humides) et secs pour les quatre pays du GFLM en 2017. L'ombrage vert représente les tailles ne devant pas être modifiées (pouvant être adoptées) dans un premier temps, tandis que les autres ombrages représentent les valeurs s'écartant des tailles souhaitées.

Nom commun	Nom scientifique	Code FAO <sup>a</sup>	Longueur minimale du spécimen vivant (cm)				Longueur minimale du spécimen sec (cm)				
			Proposition Fidji / WCS	PNG	Îles Salomon	Vanuatu	Proposition Fidji / WCS	Fidji	PNG	Îles Salomon	Vanuatu
Holothurie géante	<i>Thelenota anax</i>	HLX	40	20	40	40	15	7,6	10	15	15
Holothurie noire à mamelles	<i>Holothuria whitmaei</i>	JDG	30	22	30	30	15	7,6	10	15	15
Holothurie noire	<i>Actinopyga miliaris</i>	KUQ	25	15	20	20	10	7,6	10	10	10
Holothurie curry brune	<i>Stichopus vastus</i>	JPW	25	25		20	10		10		10
Holothurie brune	<i>Bohadschia vitiensis</i>	BDV	35	20	25	25	15	7,6	10	10	12
Holothurie de sable à taches	<i>Bohadschia similis</i>	BDX	25	20	20	15	10	7,6	10	10	7
Holothurie curry	<i>Stichopus hermanni</i>	JNG	35	25	35	35	15	7,6	10	15	15
Holothurie brune	<i>Actinopyga echinites</i>	KUE	25	25	20		10	7,6	15	10	
Holothurie noire profonde	<i>Actinopyga palauensis</i>	YGP	30	20		30	15		10		15
Holothurie trompe d'éléphant	<i>Holothuria fuscopunctata</i>	HOZ	35	45	40	40	15	7,6	15	20	20
Holothurie fleur/holothurie rayée	<i>Pearsonothuria graeffei</i>	EHV	30	25	30	30	15	7,6	10	15	15
Holothurie de sable versicolor	<i>Holothuria lessoni</i>	JCO	25	22	25	25	10	7,6	10	10	12
Holothurie verte	<i>Stichopus chloronotus</i>	JCC	20	20	20	20	10	7,6	10	10	10
Holothurie à lignes rouges	<i>Thelenota rubralineata</i>	JDZ		25	30				10	15	
Holothurie lolly/Reef lollyfish	<i>Holothuria atra</i>	HFA	30	30	30	20	10	7,6	15	15	10
Holothurie dragon	<i>Stichopus horrens</i>	KUN	20	20	15	20	10	7,6	10	10	10
Holothurie rose	<i>Holothuria edulis</i>	HFE	30	25	20	20	15	7,6	10	10	10
Holothurie ananas	<i>Thelenota ananas</i>	TFQ	45	25	35	35	20	7,6	10	15	17
Holothurie de sable	<i>Holothuria scabra</i>	HFC	20	12	25	20	10	7,6	10	10	10
Holothurie serpent	<i>Holothuria coluber</i>	HHW	40	30	30	40	20	7,6	15	20	20
Holothurie serpent rouge	<i>Holothuria flavomaculata</i>	JCI		30	20	30			15	10	15
Trévang à canaux blancs	<i>Holothuria leucospilota</i>	HFQ		25	20				10	10	
Holothurie caillou	<i>Actinopyga lecanora</i>	YVV	20	15	20	20	10	7,6	10	10	10
Holothurie brune des brisants	<i>Actinopyga mauritiana</i>	KUY	25	20	25	25	10	7,6	8	10	12
Holothurie léopard	<i>Bohadschia argus</i>	KUW	30	20	30	30	15	7,6	10	15	15
Holothurie queue de tigre / contractile	<i>Holothuria hilla</i>	JCK		25					10		
Holothurie blanche à mamelles	<i>Holothuria fuscogilva</i>	HFF	35	35	35	35	15	7,6	15	15	16
<b>Autres espèces en attente d'identification</b>											
Labuyo	À confirmer			30					15		
Mère de Loli	À confirmer		40				20				
Holothurie curry à ocelles	À confirmer			25					10		
Holothurie curry rose	À confirmer			25					10		

<sup>a</sup> Les codes espèces de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ne sont pas utilisés couramment, mais les pays doivent adopter un système commun de codage des espèces pour limiter toute confusion découlant de la variabilité locale des noms.



Ces tailles proposées par le ministère fidjien des Pêches et la WCS, reprises dans le tableau 6 et présentées en vue de leur adoption, pourraient être intégrées aux plans de gestion et aux réglementations avant la prochaine saison de pêche. Dans le cas des Fidji, l'instauration d'un moratoire permettrait de disposer

d'une période tampon avant de mettre en œuvre les limitations de tailles, l'objectif étant de limiter les répercussions pour les pêcheurs établis. Le nombre maximal d'unités par kilo doit être estimé correctement lorsque Vanuatu ne l'a pas encore indiqué (10 espèces sur 33).

Tableau 6. Tailles minimales harmonisées initialement proposées pour la bêche-de-mer en Mélanésie. Il y a trois catégories de taille pour les spécimens secs (10, 15 et 20 cm) et six pour les spécimens vivants (20, 25, 30, 35, 40 et 45 cm). Ces tailles sont généralement comparables à celles qui ont été mises en place en Nouvelle-Calédonie. Les caractères rouges indiquent les tailles devant être examinées.

Nom commun	Nom scientifique	Code FAO	Tailles minimales proposées		
			Longueur minimale du spécimen vivant (cm)	Longueur minimale du spécimen sec (cm)	Unités kg <sup>-1</sup> (poids sec)
Holothurie géante	<i>Thelenota anax</i>	HLX	40	15	12
Holothurie noire à mamelles	<i>Holothuria whitmaei</i>	JDG	30	15	10
Holothurie noire	<i>Actinopyga miliaris</i>	KUQ	25	10	29
Holothurie curry brune	<i>Stichopus vastus</i>	JPW	25	10	96
Holothurie brune	<i>Bohadschia vitiensis</i>	BDV	35	15	35
Holothurie de sable à tache	<i>Bohadschia similis</i>	BDX	25	10	128
Holothurie curry	<i>Stichopus hermanni</i>	JNG	35	15	25
Holothurie brune	<i>Actinopyga echinites</i>	KUE	25	15	À confirmer
Holothurie noire profonde	<i>Actinopyga palauensis</i>	YGP	30	15	12
Holothurie trompe d'éléphant	<i>Holothuria fuscopunctata</i>	HOZ	45	20	4
Holothurie fleur/holothurie rayée	<i>Pearsonothuria graeffei</i>	EHV	30	15	53
Holothurie de sable versicolor	<i>Holothuria lessoni</i>	JCO	25	12	19
Holothurie verte	<i>Stichopus chloronotus</i>	JCC	20	10	222
Holothurie à lignes rouges	<i>Thelenota rubralineata</i>	JDZ	30	15	À confirmer
Holothurie lolly / Lolly de récif	<i>Holothuria atra</i>	HFA	30	15	71
Holothurie dragon	<i>Stichopus horrens</i>	KUN	20	10	132
Holothurie rose	<i>Holothuria edulis</i>	HFE	30	15	166
Holothurie ananas	<i>Thelenota ananas</i>	TFQ	45	20	11
Holothurie de sable	<i>Holothuria scabra</i>	HFC	25	10	66
Holothurie serpent	<i>Holothuria coluber</i>	HHW	40	20	73
Holothurie serpent rouge	<i>Holothuria flavomaculata</i>	JCI	30	15	100
Trévang à canaux blancs	<i>Holothuria leucospilota</i>	HFQ	25	10	À confirmer
Holothurie caillou	<i>Actinopyga lecanora</i>	YVV	20	10	30
Holothurie brune des brisants	<i>Actinopyga mauritiana</i>	KUY	25	12	33
Holothurie léopard	<i>Bohadschia argus</i>	KUW	30	15	31
Holothurie queue de tigre / contractile	<i>Holothuria hilla</i>	JCK	25	10	À confirmer
Holothurie blanche à mamelles	<i>Holothuria fuscogilva</i>	HFF	35	16	8
<b>Autres espèces en attente d'identification</b>					
Holothurie curry brune	À confirmer		25	10	À confirmer
Honpai fish, pigfish	À confirmer		0	0	À confirmer
Labuyo	À confirmer		30	15	À confirmer
Mère de Loli	À confirmer		40	20	À confirmer
Holothurie curry à ocelles	À confirmer		25	10	À confirmer
Holothurie curry rose	À confirmer		25	10	À confirmer

## Fiche d'information B :

## Détermination approximative des prix d'achat et des prix du marché de la bêche-de-mer en Mélanésie (octobre 2017)

## Résumé

- Il est parfois urgent d'obtenir des données pour soutenir des mesures de gestion imprévues au niveau national. Ce fut notamment le cas des Îles Salomon en septembre 2017, lors de l'ouverture inattendue de la pêcherie d'holothuries.
- Pour pouvoir prendre des décisions, il faut connaître les prix offerts aux pêcheurs par les acheteurs, la valeur des exportations et les prix d'achat à Hong Kong et en Chine. Ces informations peuvent alors être utilisées pour fixer des prix minimums recommandés pour les pêcheurs et des prix de marché équitables pour l'exportation, effectuer le calcul des taxes à l'exportation et déterminer les valeurs des licences.
- Il convient d'insister davantage sur la nécessité de recueillir et d'échanger régulièrement des informations sur les prix d'achat, les valeurs d'exportation et les données commerciales disponibles dans les publications et la littérature grise pour étayer la prise de décisions à court terme.

## Prix payés par les acheteurs aux pêcheurs

Le tableau 7 reprend un échantillon des prix récents appliqués dans d'autres pays du Groupe du fer de lance mélanésien. Notons que les variations importantes entre les pays et au sein même des pays peuvent être influencées par la qualité et la taille des bèches-de-mer transformées. Certains négociants basent leur prix sur le poids humide, d'autres sur le poids sec. Les prix au poids humide sont souvent plus élevés que les prix au poids sec proportionnels. L'absence de normes nationales ou régionales complique la classification des bèches-de-mer.

Tableau 7. Prix moyens au poids sec (kg) des bèches-de-mer de qualité supérieure (valeurs : TF = très faible, F = faible, M = moyenne, E = élevée).

Nom commun	Nom scientifique	Code FAO	Plage de valeurs	Prix (dollars É.-U.)			
				Fidji 2015 <sup>a</sup>	PNG 2017 <sup>b</sup>	PNG 2017 <sup>c</sup>	Vanuatu 2015 <sup>d</sup>
Holothurie géante	<i>Thelenota anax</i>	AMF	F	6	6		3
Holothurie noire à mamelles	<i>Holothuria whitmaei</i>	BTF	M	24	40		26
Holothurie noire	<i>Actinopyga miliaris</i>	BF	F			22	10
Holothurie brune	<i>Bohadschia vitiensis</i>	BSF	F	6	9		8–27
Holothurie de sable à taches	<i>Bohadschia similis</i>	CHF	F	8	5		7
Holothurie curry	<i>Stichopus hermanni</i>	CF	F	19	28	25	9
Holothurie brune	<i>Actinopyga echinites</i>	DRF	M	13			
Holothurie noire profonde	<i>Actinopyga palauensis</i>	BF	M	23			30
Holothurie trompe d'éléphant	<i>Holothuria fuscopunctata</i>	ETF	TF	23	3		1
Holothurie fleur	<i>Pearsonothuria graeffei</i>	FF	F	7			4
Holothurie de sable versicolor	<i>Holothuria lessoni</i>	GSF	M		55	23	
Holothurie verte	<i>Stichopus chloronotus</i>	JCC	M	43	29	15	13
Holothurie lolly	<i>Holothuria atra</i>	LF	VF	3	5		3
Holothurie dragon	<i>Stichopus horrens</i>	PNF	F				7
Holothurie rose	<i>Holothuria edulis</i>	PKF	TF	3			
Holothurie ananas	<i>Thelenota ananas</i>	PRF	M	28	32	19	17
Holothurie de sable	<i>Holothuria scabra</i>	SF	E	29	65	34	30
Holothurie serpent	<i>Holothuria coluber</i>	SNF	F	6	7		3
Holothurie caillou	<i>Actinopyga lecanora</i>	STF	F	18	34	25	3
Holothurie brune des brisants	<i>Actinopyga mauritiana</i>	SRF	M	18	31	20	21
Holothurie léopard	<i>Bohadschia argus</i>	TF	F			9	22
Holothurie blanche à mamelles	<i>Holothuria fuscogilva</i>	WTF	E	51	49	37	57

<sup>a</sup> Source : Mangubhai et al. 2016. Prix d'achat moyen; <sup>b</sup> Source : Kinch J., communication personnelle. Nouvelle-Irlande, meilleur prix d'achat;

<sup>c</sup> Source : Kinch J., communication personnelle. Kiwali, Milne Bay; <sup>d</sup> En utilisant les rapports de conversion des poids secs de Carleton et al. 2013.

## Valeur à l'exportation déclarée au gouvernement au point d'exportation

Les valeurs déclarées par les exportateurs aux autorités douanières nationales sont détaillées ci-dessous. À ce jour, seules les Îles Salomon levaient une taxe à l'exportation basée sur le pourcentage de la valeur déclarée, ce qui pourrait expliquer la faible valeur déclarée. Pour 2015, la valeur moyenne par tonne de bêche-de-mer était de 30 839 dollars É.-U. aux Fidji, de 36 429 à Vanuatu, d'environ 32 000 en Papouasie-Nouvelle-Guinée et de seulement 13 267 aux Îles Salomon. Vu que ces données reposent sur des déclarations spontanées, Carleton *et al.* 2013 ont proposé que les exportateurs présentent une facture commerciale émise par les importateurs de Hong Kong reprenant la valeur d'achat en dollars de Hong Kong. La possibilité d'obtention de ces factures doit être évaluée.

Tableau 8. Échantillon de valeurs des exportations moyennes récemment déclarées aux gouvernements.

Nom commun	Code FAO	Valeurs des exportations moyennes déclarées (dollars É.-U. kg <sup>-1</sup> )		
		Fidji 2015	Îles Salomon 2015	Vanuatu 2015
Holothurie géante	AMF	45	21	
Holothurie noire à mamelles	BTF	148	39	62
Holothurie noire	BF	96	38	
Holothurie brune	BSF	38	14	16
Holothurie de sable à taches	CHF	17	19	15
Holothurie curry	CF	97	37	25
Holothurie brune	DRF	103	10	
Holothurie noire profonde	BF	113		14
Holothurie trompe d'éléphant	ETF	28	12	11
Holothurie fleur	FF	46	8	6
Holothurie de sable versicolor	GSF	103	19	
Holothurie verte	JCC	110	35	27
Holothurie lolly	LF	18	10	11
Holothurie dragon	PNF	124	42	7
Holothurie rose	PKF	13	10	
Holothurie ananas	PRF	94	32	32
Holothurie de sable	SF	83	35	58
Holothurie serpent	SNF	36	11	7
Holothurie caillou	STF	68	41	34
Holothurie brune des brisants	SRF	68	36	90
Holothurie léopard	TF	45	14	24
Holothurie blanche à mamelles	WTF	183	41	70

## Prix d'achat à Hong Kong et en Chine

Étant donné que les exportateurs ne déclarent pas nécessairement des prix de vente précis, il peut être utile de réaliser une estimation indépendante des prix d'achat pratiqués à Hong Kong. De récentes études ont montré que cette estimation était possible, mais que les données étaient en cours d'obtention.

Tableau 9. Prix de gros estimés (dollars É.-U. kg<sup>-1</sup>) en Chine (Guangzhou) et à Hong Kong, basés sur des données de 2011 provenant de Purcell 2012, majorés de 2,9 % par an pour obtenir les prix de 2015.

Nom commun	Prix de détail/gros à Guangzhou (dollars É.-U. kg <sup>-1</sup> ), 2015	Prix de détail à Hong Kong (dollars É.-U. kg <sup>-1</sup> ), 2015
Holothurie noire à mamelles	88,57	
Holothurie noire de Nouvelle-Calédonie	16,82	
Holothurie curry	135,66	220,87
Holothurie noire profonde	118,84	
Holothurie brune	70,63	
Holothurie dragon	24,67	
Holothurie trompe d'éléphant	53,81	
Holothurie de sable versicolor	76,24	201,81
Holothurie verte		431,64
Holothurie noire	88,57	
Holothurie léopard	65,03	
Holothurie dragon	77,36	
Holothurie ananas	145,75	
Holothurie de sable	153,60	339,71
Holothurie serpent	42,60	
Holothurie caillou	105,39	
Holothurie brune des brisants	84,09	162,57
Holothurie blanche à mamelles	134,54	215,26

Cet exercice a permis de démontrer qu'en se basant sur des données publiques, sur les contacts avec des experts régionaux de choix et sur les conseils des agents de la CPS, il était possible d'effectuer une estimation tangible des prix à plusieurs niveaux, même si celle-ci n'est ni parfaitement actualisée, ni complète.

- Grâce au projet régional « Pacific Oceanscape », les meilleures données disponibles à court terme ont été recueillies pour améliorer la prise de décisions.
- On a également pu déterminer si la collecte de données non sensibles en routine par les agents d'organisations régionales comme la CPS ou le GFLM pouvait apporter des informations utiles dans ce type de scénario.

## Fiche d'information C :

### Harmonisation des conditions pour la gestion des pêcheries d'holothuries en Mélanésie

#### Contexte

Le protocole d'accord de coopération technique pour le développement de la pêche côtière et de l'aquaculture, adopté par le Groupe du fer de lance mélanésien en 2015<sup>6</sup>, évoquait la nécessité de coopérer et de collaborer dans les domaines de la pêche côtière et de l'aquaculture. Sur la question de la bêche-de-mer, le protocole d'accord dispose que :

Les Membres conviennent de :

- mettre au point des systèmes harmonisés de mesures de politique stratégique, de coopération technique et de gestion pour les pêcheries d'holothuries ; et
- harmoniser les stratégies de gestion, de suivi et de conformité au sein des pêcheries d'holothuries du GFLM afin d'éviter les transbordements illicites de produits entre pays membres visant à contourner les mesures de gestion locales.

Dans la feuille de route pour la gestion et le développement durable des pêcheries côtières 2015-2024 du GFLM, les chefs de gouvernement se sont engagés à :

- améliorer la collecte et l'échange de données par et entre les services des pêches et les douanes ;
- améliorer la coordination et l'échange d'informations sur les captures, les exploitants et les marchés entre les membres du GFLM, afin d'augmenter les prix et de faciliter le contrôle ; et
- harmoniser les prix et les conditions d'octroi de licences, d'une part, et entretenir une base de données régionale contenant des informations détaillées sur tous les exportateurs, d'autre part.

#### Objectifs de l'harmonisation des conditions

- Échanger des informations utiles pour renforcer la viabilité de la filière de la bêche-de-mer et accroître au maximum les retombées pour les pays et les pêcheurs.
- Réduire ou supprimer les mécanismes favorisant le transbordement illégal de produits entre pays du GFLM dans l'objectif de contourner les mesures de gestion locales.
- Encourager la solidarité mélanésienne afin d'améliorer le contrôle de la valeur et de la viabilité des pêcheries d'holothuries, mais aussi de maximiser les bénéfices pour les communautés.
- Adopter des normes communes moins influencées par les ingérences locales, renforcer la gestion durable et maximiser la valeur résiduelle à l'échelon local.
- Mettre en place une norme stricte commune qui renforce la perception, au niveau international, de la bêche-de-mer mélanésienne comme étant un produit durable de haute qualité issu d'environnements intacts.

#### Harmonisation des politiques en matière de gestion, de commerce et de marché, et de l'échange d'informations

Il est proposé que les services des pêches du GFLM cherchent à harmoniser leurs politiques, dès que l'opportunité se présente, afin d'atteindre les objectifs fixés de commun accord dans les grands domaines suivants :

- les règles d'exploitation et les règlements ;
- les informations et normes sur les prix et le marché ; et
- les mesures fiscales, économiques, commerciales et douanières, ainsi que les mesures applicables aux sociétés<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> <http://www.msgsec.info/index.php/documents-of-cooperation/1225-2015-26-jun-mou-on-msg-coastal-fishery-and-aquaculture-development>

<sup>7</sup> Dans le rapport original, cette fiche d'information est suivie de trois fiches complémentaires : « Harvest control rules and regulations », « Pricing and market information and standards » et « Fiscal, economic, trade, companies and customs measures ».